

1.14a

ARE PA2 : 6711.2.008/044

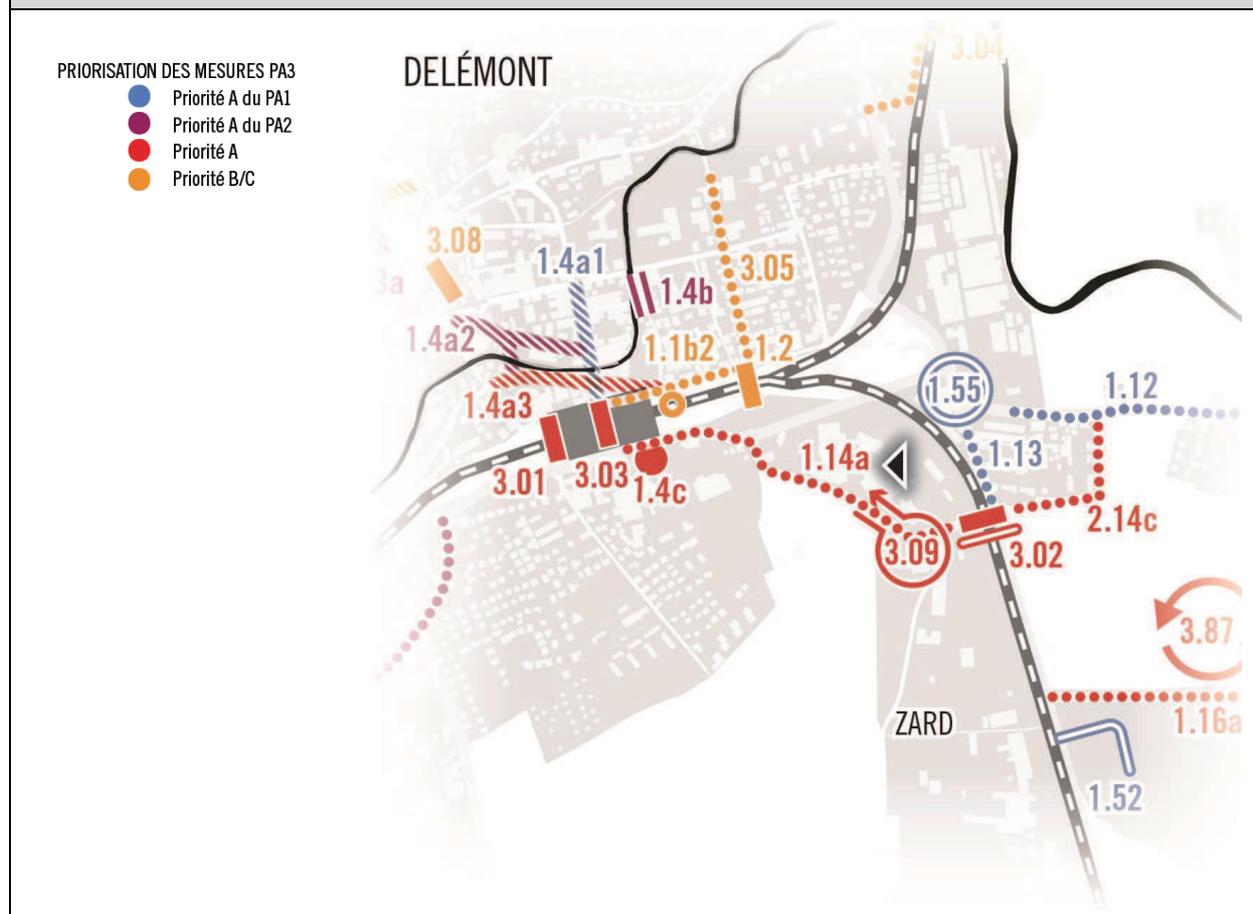
Itinéraire cyclable Gare Sud – ZARD, Delémont

LD1 et 2, Stratégie transports – objectif 4

Organisation et responsabilités	
Instance(s) responsable(s)	UETP Delémont
Instance(s) de décision	Commune de Delémont, RCJU, Syndicat d'agglomération, ARE
Instance(s) concernées	SDT (SAM), SIN
Mesure(s) connexe(s)	1.2, 2.14c, 1.16a, 3.02, 3.03
Besoins de coordination	PSIC, PDL « Gare Sud », PD MD Delémont

Priorisation et coûts	
Priorité	C1, B2, A3
Calendrier de mise en œuvre	mise en service : 2021 début des travaux : 2020
Estimation des coûts globaux	0.5 mio
Répartition des coûts	A définir Commune de Delémont, Canton, Confédération
Degré de maturité	1

Représentation cartographique



Description de la mesure			
<p>Constat / situation initiale</p> <p>Il n'existe actuellement pas de liaison cyclable protégée pour l'accès à la ZARD depuis les quartiers au sud de la gare de Delémont et les communes de Courtételle, Rossemaison et Courroux. Dans le PA1, la mesure 1.14a descendait plus au Sud jusqu'à la hauteur de la halte ferroviaire de la ZARD et la mesure 1.14b (remplacée par la mesure 3.02 dans le PA3) traversait les voies CFF et la route cantonale à cet endroit. La halte ferroviaire de la ZARD n'ayant pas été jugée opportune à court terme, les mesures 1.14a et 1.14b ont été déplacées afin de franchir les voies CFF et la route cantonale plus au nord. Ceci permet la connexion des liaisons cyclables du sud de la gare avec celles de l'est de Delémont.</p> <p>But de la mesure et opportunités</p> <p>La mesure 1.14a prévoit l'aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la rue Emile-Boéchat, connectant ainsi la gare CFF et l'est de Delémont (jusqu'à la route de Delémont – secteur de la Ballastière). La volonté est de créer un trottoir continu et mixte (vélos et piétons) sur la rue Emile-Boéchat. Le projet est coordonné avec les mesures 1.2, 1.12, 1.13, 2.14c, 55 et 3.02.</p> <p>Bilan de la mise en œuvre</p> <p>La mise en œuvre de la mesure 1.14a est prévue entre 2020 et 2021. L'avant-projet est, quant à lui, prévu en 2019. Toutefois, il est possible que le futur Hôpital du Jura s'installe à Delémont, au sud des voies ferrées. Cela demanderait de réétudier les accès dans ce secteur et de redéfinir les délais de mise en œuvre pour qu'ils concordent avec l'ouverture de l'établissement hospitalier.</p>			
Utilité			
CE1 : amélioration de la qualité du système de transports	Complément du réseau cyclable régional (Delémont – Courrendlin et Delémont – Courroux). Nouvel itinéraire protégé et direct entre la gare de Delémont et la ZARD.		
CE2 : développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti	Mise en valeur du territoire de confluence, future zone de développement stratégique de l'agglomération.		
CE3 : accroissement de la sécurité du trafic	Amélioration de la sécurité des cyclistes et des piétons.		
CE4 : réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources	Incitation à l'utilisation du vélo pour les déplacements quotidiens. Contribution aux économies d'énergie (cf mesure 3.86).		
Etapas de mise en œuvre		Instances responsables	Dates
1. Crédit d'étude		SIN	2018
2. Avant-projet		SIN, SDT (SAM), RCJU	2018
3. Dépôt public		SIN	2018
4. Traitement des oppositions		SIN	2019
5. Approbation du projet		Commune de Delémont et RCJU	2020
6. Décision(s) de financement		SIN	2020
7. Début des travaux		-	2020
Coordination avec le Plan directeur cantonal			
Pertinence par rapport au plan directeur Bonne		Etat de l'intégration dans le plan directeur Coordination réglée - Fiches 1.12 et 2.07	